

Lors de la dernière réunion de négociation sur la politique salariale 2019 le vendredi 15 mars 2019, la Direction a fait une dernière proposition en réponse aux demandes organisations syndicales mais aussi en rappelant les éléments suivants :

- Le carnet de commandes et les charges induites sont intéressantes.
- La crise européenne, liée à des aspects de géopolitique, est réelle et peut impacter les prévisions de livraisons et de commandes à l'export.

La dernière proposition de la Direction s'établit à un niveau de **3,4%** avec le détail suivant :

	Mensuels	Niveaux V et VI	IC
Mobilité		0,1	
Politique Jeune		0,3	
Ancienneté	0,2	0,15	/
AI	1,3	2,15	3
AG	1,5	0,7	0
Total		3,4%	

Pas d'avancée des dates d'effet pour valoriser le niveau à la masse.
Une mesure bas salaire pour les mensuels avec un talon mini de 35€.
La revalorisation des astreintes de 1,5%.

Au-delà du budget,

- L'impact de la revalorisation des barèmes d'embauches des bacs +2/+3 ce qui, d'après nos calculs, pourrait peser entre 0,05 et 0,1% de la MS,
- La mise en place de l'accord sur l'amélioration de la gestion de carrière des ouvriers ce qui, d'après nos calculs, pourrait peser 0,05% de la MS.

Lors de la négociation qui a suivi la proposition de la Direction (légèrement différente du tableau ci-dessus), nous avons argumenter sur les points suivants pour faire évoluer la proposition :

- Sur la mesure bas salaire des mensuels : Comme nous l'avons dénoncé dans notre écrit précédent, nous avons discuté et obtenu la suppression de la prise en charge de la solidarité par les seuls mensuels.

L'AG des mensuels est bien au minimum de 1,5% pour tous !

- Sur la recommandation relative à l'application de la politique salariale, nous avons obtenu que celle-ci soit complétée, pour bien indiquer aux hiérarchies qu'ils ont à appliquer une fourchette d'AI pour une même contribution afin de veiller à une cohérence d'augmentation en tenant compte du niveau de salaire atteint.

En clair, faire attention au montant en euros des augmentations !

Nous avons fait part également des remarques suivantes sans que cela ne viennent changer, en séance, la proposition de la Direction ou ait vocation à le faire:

- Notre regret de ne pas voir les dates d'effet évoluer tout en réaffirmant notre préférence pour « du niveau (%) » qui s'inscrit en dur dans les feuilles de payes et qui offre de meilleures possibilités aux hiérarchies pour valoriser les équipes.
- Notre demande pour veiller à l'impact que pourrait avoir le rajustement des salaires d'embauches des bacs +2/+3 sur les techniciens embauchés avant 2014. Il ne faudrait pas qu'ils perdent tous les bénéfices des efforts réalisés et reconnus à travers les AI perçues.
- Que la Direction ne pourra pas s'affranchir d'un débat sur les conditions de mobilités des salariés de MBDA France avec un traitement cohérent et juste suivant les territoires.
- Notre souhait d'une discussion sur les salariés administratifs pour lesquels, les valeurs reconnues dans le cadre de la négociation des ouvriers, ne sont pas pris en compte, comme la polyvalence, le rôle de formateur, le rôle de référent métier.

Les négociations sur la politique salariale sont terminées pour 2019.

Toutes nos remarques et celles des autres organisations syndicales doivent être transposées dans la rédaction d'un nouveau projet d'accord qui doit nous être retournés très rapidement.

Dès la réception du nouveau texte, nous réunirons nos instances pour nous positionner sur la signature ou non de l'accord. Comme à l'accoutumé, la Direction a précisé qu'en cas de non signature, le niveau de la politique salariale 2019 serait ramené à un niveau inférieur, soit 3,2%.

**Si vous avez des remarques, des questions,
n'hésitez pas à contacter vos représentants FO.**

**LPR Annie Daudon 540658, BO Patrick Gedet 559932,
SSD Marc Trésaugue 142163 et Xavier Pesson 0608887999,**

**Seul on va plus vite,
Ensemble on va plus loin !**

Rejoignez

